



**CONSEIL COMMUNAL**

Séance du : 8 décembre 2025

Présidence : Nicolas Menétrey

Effectif : 38

Présents : 32

**Ordre du jour :**

1. Appel
2. Approbation du PV du 29 septembre 2025
3. Démission d'un conseiller
4. Election d'un suppléant à la commission infrastructure
5. Communications du bureau
6. Communications de la Municipalité
7. Préavis municipal 45/2025 relatif à une demande de crédit pour la mise en conformité du stand de tir de Sugnens (rapporteurs Messieurs Yann Morend et Thierry Schneeberger)
8. Préavis municipal 46/2025 relatif à la modification des statuts de l'ASIRE (rapporteur Monsieur Thierry Schneeberger)
9. Préavis municipal 47/2025 relatif à l'octroi de crédits complémentaires au budget 2025 (rapporteur Monsieur Thierry Schneeberger)
10. Préavis municipal 48/2025 concernant le budget 2026 (rapporteur Monsieur Thierry Schneeberger)
11. Divers

À 20h00, Monsieur Nicolas Menétrey souhaite la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes et ouvre la séance du Conseil. Une minute de silence est ensuite observée en hommage au fils de Madame Pierrette Meige, décédé dans les jours précédents.

**1. Appel**

32 membres répondent présents à l'appel. Messieurs Gerardo Campana, Christian Manser ainsi que Mesdames Pierrette Meige, Sandrine Picard et Diane Weiss sont excusés. Monsieur Jérôme Ciocca est absent.

Une modification de l'ordre de jour est ensuite proposée par Monsieur Nicolas Menétrey, soit de rajouter au point 7 « Compte rendu des délégués aux associations », ce qui est accepté par les conseillers.

**2. Approbation du PV du 29 septembre 2025**

Le Président met le PV en discussion.

Monsieur Didier Vautherin a des questions au sujet du dernier Conseil dont il était absent. Il demande pourquoi la motion Manser au sujet de la sécurité routière dans la commune n'a pas été mise à l'ordre du jour. Il se questionne également au sujet du mandat du bureau Traject qui selon lui n'est pas spécialisé dans la sécurité routière. Monsieur Nicolas Menétrey lui répond que le postulat n'a pas été déposé dans les temps et que Monsieur Christian Manser était absent du dernier Conseil. Monsieur Daniel Leuba répond au sujet de Traject a une spécialisation dans les études de sécurité routière et l'analyse de vitesse. Monsieur Didier Vautherin se questionne au sujet des CHF 20'000.- alloués pour le comptage et demande pourquoi l'avis du Conseil n'a pas été demandé. Monsieur Daniel Leuba précise qu'un préavis sera présenté et qu'en cas de refus du Conseil, le montant sera pris dans le budget courant, la municipalité ayant besoin des chiffres de relevé de vitesse.

Monsieur Didier Vautherin, au sujet des abris PC aimerait savoir auprès de quel service cantonal s'adresser pour être à même de connaître la localisation de l'abri alloué à chacun. Monsieur Thierry Gay Crosier répond que l'ORPC avisera chacun en cas d'urgence.

En l'absence d'autre remarque, le PV est accepté, avec un avis contraire et une abstention. Monsieur Nicolas Menétrey remercie la secrétaire pour son travail.

### **3. Démission**

Monsieur Nicolas Menétrey lit la lettre de Monsieur Patrick Gérard qui annonce sa démission à la suite d'un déménagement hors de la commune.

### **4. Election d'un suppléant à la commission infrastructure**

Monsieur Nicolas Menétrey propose à Monsieur Franck-Yves Gachet de passer de suppléant à membre, ce qu'il accepte.

Monsieur Sébastien Hirschi se propose comme suppléant.

### **5. Communications du bureau**

Monsieur Nicolas Menétrey rappelle aux commissions et aux personnes ayant œuvré au sein des associations de rapporter leurs heures de fonctionnement au bureau.

Il précise qu'une liste d'entente communale en vue des prochaines élections sera mise à disposition à l'issue du Conseil pour les inscriptions. Le délai d'inscription est fixé au 12 janvier 2026 à midi.

Il annonce les dates pour les conseils de l'année 2026.

-23 mars 2026

-22 juin 2026 (sous réserve de modification en fonction de la date de l'assermentation)

-5 octobre 2026

-7 décembre 2026

Monsieur Nicolas Menétrey demande ensuite l'aide de 3 membres du Conseil pour le dépouillement des élections des 8 et 29 mars 2026. Messieurs José Gonzalez, Yann Morend et Franck-Yves Gachet se proposent et sont remerciés.

### **6. Communications de la Municipalité**

Monsieur Daniel Leuba présente Monsieur Pierre Grétilat, employé communal. Il précise que la collaboration avec ses 2 collègues se passe très bien. Monsieur Pierre Grétilat remercie la municipalité et le Conseil pour l'accueil et décrit son parcours professionnel.

Monsieur Lionel Panchaud annonce que PACom et son règlement sont à l'enquête jusqu'au 22.12.2025 et que s'il n'y a pas d'opposition, il sera présenté lors du prochain Conseil.

Il informe également le Conseil qu'il y a eu en août et la semaine dernière des tirs de balle 9mm dans la porte des toilettes du refuge de Poliez-le-Grand.

Au sujet de l'Auberge de Poliez-le-Grand, le concours de sélection d'architecte est terminé, c'est le bureau Frei Rezakhanlou qui l'a remporté.

Au collège de Poliez-le-Grand, une salle a été reprise par un privé. La 2<sup>ème</sup> salle est désormais mise à disposition pour les commissions ou les sociétés.

Monsieur Samuel Panchaud demande où consulter les plans PACom. Monsieur Lionel Panchaud lui répond qu'ils figurent sur le site internet de la commune ou qu'ils peuvent être consultés au greffe.

Monsieur Thomas Tschudin demande des informations au sujet d'occupation actuelle de l'Auberge de Poliez-le-Grand. Monsieur Lionel Panchaud lui répond que seule la cuisine est utilisée actuellement par Queen Burger.

Monsieur Daniel Leuba rappelle que lors de la séance du 19 juin 2023, le Conseil Communal a accepté le changement informatique sur le système Acropolis et annonce qu'il est désormais utilisé. Il précise également que le nouveau site internet de la commune est terminé. Un tout-ménage sera distribué prochainement à ce sujet. L'application CommunApp est également à disposition des citoyens et permet de recevoir des notifications push pour être avertis des nouveautés/événements.

## **7. Comptes rendus des délégués aux associations**

Groupement forestier : Monsieur Fabrice Calame annonce que le budget 2026 a été accepté, il est stable.

ASET : Monsieur Fabrice Mermoud précise que lors de la séance du 27.11.25 un préavis de demande de crédit d'investissement de CHF 54'900'000.- pour modifier la STEP et STAP, pour la pose de 18 km de tuyaux a été accepté. Les travaux auront lieu entre 2026 et 2029. CHF 12'700'000.- de subventions cantonales et fédérales seront accordés. Monsieur Sébastien Hirschi demande comment cela va être financé. Monsieur François Guizzetti répond que le financement se fera via les taxes d'épuration. Monsieur Luc Bovard demande si les taxes augmenteront. Monsieur François Guizzetti précise que les travaux ont été retardés de 3 ans suite aux oppositions et que les coûts ont augmenté, notamment sur les prix des appareils. Monsieur Daniel Leuba conclut en précisant que les coûts seront répercutés sur le prix du m<sup>3</sup>.

AIHJ : Monsieur Patrice Gaudard annonce que le budget 2026 a été accepté et qu'il est stable. Par ailleurs, un crédit d'investissement pour le réservoir des Essertes à Villars-Tiercelin a été accordé.

## **8. Préavis municipal 45/2025 relatif à une demande de crédit pour la mise en conformité du stand de tir de Sugnens (rapporteurs Messieurs Yann Morend et Thierry Schneeberger)**

Monsieur François Guizzetti montre quelques photos et relève les points importants du préavis, puis lit les conclusions.

Monsieur Yann Morend lit ensuite le rapport de la commission Infrastructure, laquelle recommande aux conseillers d'accepter le préavis.

Monsieur Thierry Schneeberger présente à son tour le rapport de la commission Gestion-finances, qui formule la même recommandation.

La discussion est ensuite ouverte. Monsieur Cédric Barde demande si l'ordonnance fédérale impose la réfection ou si l'abandon des infrastructures est possible. Il demande combien de personnes utilisent ces installations. Monsieur François Guizzetti précise que l'amortissement a été calculé sur 10 ans mais que l'ancienne installation date de 33 ans. Il informe que la société de tir compte environ 40 membres mais que la municipalité va s'approcher notamment des communes de Villars-le-Terroir et Fey pour proposer la mise à disposition des installations pour leurs citoyens. Monsieur Lionel Panchaud explique que les communes doivent, soit avoir un stand à disposition, soit une convention avec une commune. Monsieur Alain Dutoit demande si les 4 lignes de tir vont être rénovées et si le matériel utilisé sera récent car il estime le montant des travaux peu coûteux.

Monsieur François Guizzetti répond que les montants du préavis sont basés sur des devis rentrés et avec du matériel récent. Monsieur Alain Dutoit demande également quel est l'avenir de la société de tir qui ne propose à ce jour plus de manifestation telle qu'une fête de tir par exemple. Monsieur Lionel Panchaud répond que les installations actuelles ne permettent plus d'organiser ce genre de manifestation mais que la société de tir est motivée. Monsieur Fabrice Mermoud demande si des subventions fédérales sont possibles. Monsieur François Guizzetti lui répond négativement, la ferme de la Montat étant trop proche.

A l'issue de ces discussions, Monsieur Nicolas Menétrey remercie chacun et met le préavis en votation. Celui-ci est **accepté par 35 voix** et 2 absentions.

**9. Préavis municipal 46/2025 relatif à la modification des statuts de l'ASIRE (rapporteur Monsieur Thierry Schneeberger)**

Monsieur Daniel Leuba présente le préavis municipal et précise que les 26 communes de l'ASIRE doivent se prononcer sur cette modification des statuts. La majorité simple, soit 14 voix est nécessaire. Il lit ensuite les conclusions du préavis.

Monsieur Thierry Schneeberger donne lecture du rapport de la commission gestion et finances. Celle-ci recommande aux membres du conseil d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

Monsieur Nicolas Menétrey les remercie et ouvre la discussion.

Monsieur Cédric Barde demande des explications au sujet de la commune de Goumoëns qui est fermement contre le projet parce qu'elle touche actuellement CHF 300'000.-, ce qui ne sera plus le cas en cas de modification des statuts. Monsieur Daniel Leuba répond que pour ce cas précis, les CHF 300'000.- versés par le canton seront répartis équitablement selon le nombre d'habitants de chaque commune membre et que la commune de Goumoëns ne toucherait plus que CHF 70'000.-. Pour Montilliez, cela engendrerait une diminution des coûts.

En l'absence d'autre remarque, Monsieur Nicolas Menétrey clôt la discussion. Le préavis municipal est mis en votation. Celui-ci est **accepté à l'unanimité**.

**10. Préavis municipal 47/2025 relatif à l'octroi de crédits complémentaires au budget 2025 (rapporteur Monsieur Thierry Schneeberger)**

Monsieur Daniel Leuba rappelle que l'octroi de crédits complémentaires au budget par le Conseil est nécessaire pour en donner décharge à la municipalité, au boursier et au greffe. Il présente ensuite les points relevés dans le préavis et lit les conclusions.

Monsieur Thierry Schneeberger donne lecture du rapport de la gestion et finances qui invite le conseil à accepter le préavis municipal.

Le Président les remercie pour leur intervention et passe la parole à l'assemblée.

Monsieur Samuel Panchaud est surpris sur les remarques de la commission gestion finance au sujet des congélateurs. Il estime que c'est un service important et apprécié des citoyens. Monsieur Lionel Panchaud informe que les congélateurs de Poliez-le-Grand sont remplis à 100%, ceux de Dommartin et Sugnens à 70%. Monsieur Luc Bovard demande si les nouveaux habitants sont avertis de la possibilité de louer des cases et estime qu'on pourrait essayer de dynamiser la communication au sujet de ce service.

Au sujet de la rénovation de l'appartement du collègue de Sugnens, Monsieur Didier Vautherin estime que l'investissement est pertinent, surtout si l'appartement est désormais occupé par un employé communal. Monsieur Lionel Panchaud précise que les travaux ont concerné la cuisine ainsi que la pose d'une nouvelle peinture dans l'ensemble de l'appartement.

A l'issue de ces discussions, Monsieur Nicolas Menétrey remercie chacun et met le préavis en votation. Celui-ci est **accepté à l'unanimité**.

**11. Préavis municipal 48/2025 reconcernant le budget 2026 (rapporteur Monsieur Thierry Schneeberger)**

Monsieur Daniel Leuba rappelle que le budget présenté pour 2026 est le premier effectué avec MCH2 et qu'il est par conséquent incomparable au budget 2025, les comptes ayant été splittés. Le budget proposé est équilibré. Il termine en lisant les conclusions du préavis.

Monsieur Thierry Schneeberger donne lecture du rapport de la commission gestion finance qui recommande d'accepter le préavis.

La discussion est ouverte. Monsieur Samuel Panchaud se question sur la baisse des impôts des personnes physiques et la présentation malgré tout d'un budget équilibré. Monsieur Daniel Leuba répond que les différents impôts permettent d'équilibrer. Il précise que la municipalité est inquiète de cette baisse, mais qu'elle ne souhaite pas augmenter le point d'impôt malgré tout. Monsieur Nicolas Mermoud demande si la baisse d'impôts des personnes physiques est une tendance régionale ou cantonale. Monsieur Jean-Philippe Dupraz attribue cette baisse aux travaux de rénovation déductibles fiscalement, à l'arrivée à la retraite de la génération des baby-boomers et à la conjoncture économique actuelle.

Sans autre remarque, Monsieur Nicolas Menétrey met le préavis en votation. Celui-ci est **accepté à l'unanimité**.

**12. Divers**

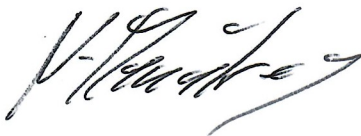
Monsieur Nicolas Menétrey rappelle que le prochain Conseil aura lieu le 23 mars 2026 et passe la parole à l'assemblée.

Monsieur Thomas Tschudin se questionne au sujet des déchets à proximité des bancs « Montilliez » et demande si des contrôles sont effectués. Monsieur François Guizzetti répond que les employés communaux et le garde forestier passent régulièrement et qu'ils font au mieux pour que cela soit le plus propre possible.

Monsieur Jean-Philippe Dupraz remercie la Municipalité pour son intervention à la suite des incivilités qu'il avait signalées. Il indique toutefois que, sur la place de jeux de Dommartin, des déjections animales sont constatées de manière récurrente. Monsieur Thierry Gay-Crosier précise que celles-ci sont retirées dès qu'elles sont signalées, mais qu'il n'est pas possible d'en empêcher totalement l'apparition.

Après ces discussions, Monsieur Nicolas Menétrey clôt le conseil à 21h58 en souhaitant de belles fêtes de fin d'année à chacune et chacun.

Le Président



Nicolas Menétrey

La Secrétaire remplaçante



Mical Waeber-Dutoit